



Dès le 5 septembre 2023

Inscription et création du dossier Parcoursup.

- > Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée.
- > Possibilité de renseigner les adresses mail des représentants légaux pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

Ne pas oublier de faire les dossiers de bourse par ailleurs !

Jusqu'au 26 octobre 2023

Jusqu'au 2
novembre 2023

FINALISATION DU DOSSIER :

- Saisir un projet de formation **motivé** pour chaque vœu
- Joindre les éventuelles **pièces demandées**

Attention, après la date de clôture, aucun élément du dossier ne pourra être modifié.

A partir du 8 décembre 2023

Réception des propositions d'admission :

- > Je reçois une alerte dès que j'ai une réponse
- > Pour les **formations non sélectives** (licences générales), l'établissement peut répondre : oui - oui si ^b - en attente
- > Pour les **formations sélectives** (prépas, BTS, IUT...), l'établissement peut répondre : oui - en attente - refusé

Dès le 19 décembre 2023

Inscription à la phase complémentaire du 19 décembre 2023 au 12 février 2024

De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés.

Attention aux délais de réponse !

Jusqu'au
16 Février 2024.

Ouverture de la plateforme
Connection et découverte de la Plate-forme

1

Inscription, information saisie des vœux

Consultation des caractéristiques de chaque formation : contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc...)

Je formule jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer

Clôture définitive de la saisie de vœux

2

Finalisation et confirmation

CONFIRMATION DE CHAQUE VŒU

Pour chaque vœu confirmé une **fiche avenir** est transmise aux établissements d'enseignement supérieur.

3

Propositions d'admission et réponses des candidats

Réponses aux propositions d'admission :

- > Dès que j'ai une ou des propositions, d'admission, je dispose d'un délai pour me déterminer et **accepter une de mes propositions** d'admission.
- > Je dois choisir parmi mes **vœux en attente ceux que je souhaite conserver.**
- > J'ai un **délai de réponse** à respecter indiqué sur le dossier pour chaque proposition¹. Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui m'ont été faites.

Phase complémentaire

4

Inscription administrative et fermeture

Les lycéens effectuent leur inscription administrative dans leur établissement d'accueil.

Attention à la date limite d'inscription de l'établissement d'accueil !

Dès la mi-janvier 2024

^a Avant de confirmer les vœux, les candidats doivent, sur la plateforme, exprimer leur préférence dans une rubrique dédiée. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de propositions d'admission

Jusqu'à mi-mars 2024

Jusqu'à début
avril 2024

Début juin 2024

^b Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues

Mi-juin 2024

^c En cas de vœux uniquement dans les formations sélectives.

Métropole uniquement : Attention aux points d'étapes si conservation de vœux en liste d'attente !

Jusqu'à la
mi-septembre
2024

¹ Parcoursup métropole : Impératif de répondre obligatoirement à chaque proposition dans les délais indiqués dans le dossier

² Voir calendrier spécifique sur le site académique pour saisine CAES.